

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique
Band: 12 (1910)
Heft: 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

Kapitel: Sur les opérations entre nombres décimaux approchés.
Autor: Pesci, G.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MÉLANGES ET CORRESPONDANCE

Sur les opérations entre nombres décimaux approchés.

1. — Dans la Note que l'*Enseignement mathématique* (p. 66, tome X, 1908) a consacrée à *une page élémentaire de Lagrange*, on recommande un procédé pour la multiplication de deux nombres décimaux approchés, que moi-même j'ai recommandé et justifié en 1904 (dans le *Periodico di Matematica*).

J'ai aussi donné, par la même occasion, un critérium pour obtenir le quotient de deux nombres décimaux approchés, sans une approximation illusoire; et ce critérium, que je justifie, consiste précisément à arrêter le diviseur quand le quotient a un chiffre de plus que celui des deux nombres (sur lesquels on opère) qui en a le moins. Cependant, à propos de la multiplication, il est nécessaire d'observer que la règle donnée par l'*arithmétique élémentaire* ordinaire, pour placer la virgule dans le produit, ne peut plus servir et qu'il faut donc une règle différente.

2. — Supposant connus les éléments de l'*algèbre*, j'ai trouvé plus opportun (*Periodico di Matematica*, 1895) d'appeler *ordre* d'un chiffre décimal « le nombre donnant le rang qu'il occupe en « comptant à partir du chiffre qui suit l'unités et attribuant à ce nombre « le signe + ou le signe —, suivant que l'on compte vers la gauche ou vers la droite. »

L'ordre d'un chiffre sera ainsi l'exposant de la puissance de 10 par laquelle le chiffre lui-même devrait être multiplié pour passer de sa valeur absolue (au sens de l'*arithmétique élémentaire*) à sa valeur relative. De cette définition, qui n'est peut-être pas nouvelle, dérivent d'importantes simplifications pour le calcul des nombres décimaux.

3. — Pour la règle en question (§ 1), il suffit d'observer que le dernier chiffre du premier produit partiel (qui correspond au premier chiffre, à gauche, du multiplicateur) a pour ordre la somme des ordres du dernier chiffre du multiplicande et du premier chiffre du multiplicateur.

$$\begin{array}{r}
 0,682 \\
 57,893784 \\
 \hline
 34,10 \\
 4774 \\
 5456 \\
 6138 \\
 2046 \\
 \hline
 39,48
 \end{array}$$

Ainsi, dans l'exemple ci-contre, les ordres du premier chiffre du multiplicateur et du dernier chiffre du multiplicande étant $+1$ et -3 , l'ordre du dernier chiffre du premier produit partiel sera $1 + (-3) = -2$.

4. — Pour placer la virgule dans le quotient, arrêté grâce au critérium indiqué (§ 1), il ne s'en suivra aucune règle nouvelle, mais de la définition précédente (§ 2) il résulte une règle beaucoup plus simple que celle de *l'arithmétique élémentaire* et qui peut s'appliquer plus opportunément, même quand la division est effectuée par le procédé ordinaire.

En effet, il suffit d'observer que l'ordre du premier chiffre du quotient doit être égal à l'ordre (connu) du dernier chiffre du premier produit partiel diminué de l'ordre du dernier chiffre du diviseur.

$$\begin{array}{r}
 \text{(I)} \quad 7,25738 : 0,34 \\
 \quad \quad \underline{68} \quad \quad \underline{21,3} \\
 \quad \quad 45 \\
 \quad \quad \underline{34} \\
 \quad \quad 117 \\
 \quad \quad \underline{102} \\
 \quad \quad 15
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 \text{(II)} \quad 0,067 : 612,3 \\
 \quad \quad \underline{6123} \quad \underline{0,000109} \\
 \quad \quad 577 \\
 \quad \quad \underline{55107} \\
 \quad \quad 2593
 \end{array}$$

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus (I), -2 étant l'ordre du dernier chiffre du diviseur et -1 l'ordre du dernier chiffre du premier produit partiel, l'ordre du premier chiffre du quotient sera $-1 - (-2) = +1$. De même, dans l'exemple (II), on aura $-5 - (-1) = -4$ par l'ordre du même premier chiffre du quotient.

5. — Un autre exemple des simplifications sus-mentionnées (§ 2) est donné par la recherche de la caractéristique du logarithme d'un nombre plus grand ou plus petit que l'unité, puisqu'elle est évidemment toujours égale à l'ordre du premier chiffre significatif du nombre lui-même. Ceci est, en substance, la règle donnée par CAILLET (*Tables des logarithmes et co-logarithmes des nombres et des lignes trigonométriques*, Vannes, 1890).

On a encore d'autres simplifications notables dans l'usage de la règle à calcul et dans l'exposition de toute la théorie des approximations numériques.